

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Nîmes (30900, 30000)

Réponses de Yvan Lachaud, au nom de la liste « Nîmes en Mieux »

— le 25/02/2020 à 15:23 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je ne m'engage pas

Réaliser le plan vélo 2019 de la Ville de Nîmes en début de mandat sur deux ans à hauteur de 25 euros par habitant et par an (soit 4 millions d'euros par an), et maintenir l'effort financier les années suivantes.

Dans notre ville qui stagne en queue de peloton des villes les moins cyclables de France, ce plan attendu depuis près de 20 ans est urgent pour que le vélo décolle comme mode de déplacement du quotidien.

Nous proposons dans notre programme un plan Vélib :

- 400 vélos en libre service

- 40 km de piste cyclable

Nous avons besoin d'éléments complémentaires concernant le "plan vélo 2019" avant de répondre positivement à cette action.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Existant depuis 2013 mais pas sollicité de manière régulière, il devra être composé non seulement de techniciens et de représentants des associations cyclistes, mais aussi d'élus en charge des aménagements cyclables (acceptant de se déplacer en vélo sur le terrain si utile)

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Sont concernées celles et ceux qui pensent et réalisent les aménagements cyclables, afin d'éviter certaines incohérences : virage de piste cyclable à 90°, poteaux au milieu des pistes cyclables, etc... Quant au responsable ("Madame ou Monsieur Vélo"), il est indispensable qu'il puisse se déplacer en vélo sur le terrain.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard des Français Libres (RN106), boulevard Salvador Allende, routes de Montpellier, de Sommières, d'Alès, d'Uzès, d'Arles, de Beaucaire, de La Bastide/Vauvert.

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, établissements d'enseignement ou de formation, zones d'activité, zones commerciales, équipements sportifs ou de loisirs (parcs).

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Caveirac et la Vaunage ; La Calmette vers Alès ; Poulx et vers Uzès ; Marguerittes, St Gervasy, Remoulins, Sernhac (Pont du Gard) ; Rodilhan, Manduel (gare LGV et TER) ; Bouillargues, Caissargues, Garons et le chemin des canaux.

vers la mer, via La Bastide ; Bernis, Milhaud, Uchaud en direction de Montpellier.

Nous avons besoin d'étudier la faisabilité technique et financière avant de valider la connexion entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h dans tous les quartiers hors des grands axes de communication, par exemple en commençant par le centre-ville élargi, délimité par les axes : Pompidou, Jean-Jaurès, Sergent-Triaire, Talabot, Sully, et quartiers Hoche, Gambetta, La Fontaine. Cette limitation à 30km/h sera rendu effective en modifiant l'aménagement des rues (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et une signalisation claire.

Nous avons besoin d'étudier la faisabilité technique et financière avant de valider la modification de l'aménagement des rues.

Action n°8 : je m'engage

Développer des zones à vitesse réduite pour sécuriser les lieux de rencontre (ex : tour de l'Esplanade et des Arènes, la Placette, Sémaphore) et d'enseignement (ex : école de la Placette, école d'Alzon, collège Capouchiné et de la Révolution) et faciliter leur accessibilité à vélo.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ex pour les double-sens cyclables : rue Vincent Faïta (entre les pôles universitaires), rue du Planas, rue Tour l'Evêque).

Faire une campagne de communication sur ces nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo et peu connues des nîmois.

Nous validons cette proposition néanmoins nous souhaiterions avoir un complément d'informations concernant la mise en place "des cédez-le-passage cycliste aux feux"

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé pour intermodalité : Augmenter le nombre de places disponibles en gare (consigne à vélo saturée à Nîmes-centre, à ajuster selon trafic dans les autres gares). Des aides financières sont possibles (par exemple de la région Occitanie pour les "Points d'Echange Multi-modaux") ou, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 : je ne m'engage pas

En plus des arceaux vélos, installer des vélobox fermés et accessibles sans abonnement dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité : Musée de la Romanité, Halles, Jardins de la Fontaine, lycées, stades, ZAC, CHU Carémeau, Université ; et créer des zones zebra moto à proximité afin de garder les arceaux libres pour les vélos.

Nous avons besoin d'étudier la faisabilité technique et financière avant de valider l'installation de vélobox fermés et accessibles sans abonnement. Néanmoins, nous validons la création de zone zebra moto à proximité afin de garder les arceaux libre pour les vélos.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trotinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°13 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat ou la location d'un vélo pour les particuliers (sous condition de ressources) et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°16 : je m'engage

Proposer une carte actualisée des aménagements cyclables de Nîmes et son agglomération aux habitants et aux touristes, et mettre ces données cartographiques en OpenData pour des applications mobiles ou utilisations innovantes.

Promouvoir une culture vélo**Action n°17 : je m'engage**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°18 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.
En plus de celle existante au Mont Duplan.

Action n°19 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Commentaires généraux

Le plan Vélib:

400 vélib's dont 100 électriques sur 40 stations et 40 km de pistes cyclables sécurisées